



Le 8 octobre 2014

copie

Madame Lisa Raitt
Ministre des Transports
Place de Ville, Tour C, 29^e étage
330, rue Sparks
Ottawa (Ontario) K2P 1Y3

Objet : Service postal au Canada
Résolution n° 14-10-228

Madame la Ministre,

Nous vous faisons parvenir, par la présente, la résolution 14-10-228 adoptée par le conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts concernant la prestation du service postal canadien.

Nous vous remercions de votre collaboration et vous prions de recevoir, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La greffière,



Me Sylvie Lepage, avocate

SL/ hl

Pièce jointe

C. C. : **M. Denis Lemelin**, président Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes
M. Jean-François Fortin, député
M. Brad Woodside, président, Fédération canadienne des municipalités

6, 1^{re} Avenue Ouest, Sainte-Anne-des-Monts (Québec) G4V 1A1
Téléphone : 418 763-5511 Télécopieur : 418 763-3473 sadmonts@globetrotter.net
www.villesainte-anne-des-monts.qc.ca



PROVINCE DE QUÉBEC M.R.C. DE LA HAUTE-GASPÉSIE

SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 6 OCTOBRE 2014

Sont présents:

Madame le maire	Micheline Pelletier
Monsieur Mario Dupuis	conseiller district n° 1
Monsieur Jacques Collin	conseiller district n° 2
Monsieur Simon Deschênes	conseiller district n° 3
Monsieur Simon Pelletier	conseiller district n° 4
Monsieur Benoît Thibault	conseiller district n° 5
Monsieur Jacques Létourneau	conseiller district n° 6

Sont aussi présents :

Monsieur Martin Richard	directeur général
Madame Josée Latour	trésorière
Me Sylvie Lepage	greffière

Membres de ce conseil formant quorum, sous la présidence de madame le maire Micheline Pelletier.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

RÉSOLUTION
14-10-228

5.5 Service postal de Postes Canada

ATTENDU que Postes Canada sabrent dans les services postaux auxquels nous tenons en supprimant de bons emplois, en abolissant la livraison à domicile, en haussant les tarifs de façon draconienne, en fermant les bureaux de poste ou en réduisant la taille et en écourtant leurs heures d'ouverture.

ATTENDU que Postes Canada n'a pas tenu de consultations adéquates sur ces changements, empêchant ainsi les personnes qui seront le plus touchées de donner leur point de vue.

ATTENDU que la fermeture de bureaux de poste ou la réduction de leur taille, la réduction des heures d'ouverture des comptoirs postaux et l'abolition de la livraison à domicile entraîneront l'élimination de milliers d'emplois dans des collectivités partout au pays.

ATTENDU que Postes Canada assure un service public qui doit être préservé.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts demande :

Que le gouvernement annule les changements aux services annoncés par Postes Canada et envisage de nouvelles façons d'accroître les services et les revenus, dont la prestation de services bancaires.

.../

Séance ordinaire du 6 OCTOBRE 2014
Suite de la résolution 14-10-228

2

Que la Fédération canadienne des municipalités réclame du gouvernement fédéral qu'il consulte adéquatement la population sur le genre de service postal dont elle a besoin avant d'autoriser Postes Canada à effectuer des changements majeurs au service postal public.

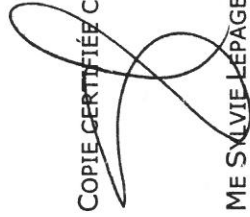
ADOPTÉE

(S) Micheline Pelletier

MICHELINE PELLETIER, MAIRE

Résolution
14-10-228

COPIE CERTIFIÉE CONFORME



ME MÉLANIE LÉPAGE, GREFFIÈRE